

1. Lettre des comtes de Foix et de Dunois au roi (20 août 1451)

"Nostre souverain et très redoubté seigneur, nous nous recommandons à vostre bonne grâce tant humblement que faire le povons, et vous plaise sçavoir que ,grâces à Nostre Seigneur, ceste cité de Bayonne est en vostre puissance du jour d'uy à vostre grant honneur et proffit, ainsi que veoir le pourrés par le double de l'appointement fait par lesd. de Bayonne que par ce porteur vous envoyons.

Sire, il est vray que à la propre heure que vos gens prenoient la possession du chastel de Baionne, estant le ciel très cler et bien escuré, apparut une nue où apparaît une grant croix. blanche sur la dicte ville de Bayonne, du costel d'Espagne; et là s'est arrestée, sans remuer ne bougiez, l'espace d'une heure; et comme dient les aucuns, qui l'ont vehue au commencement, et estoit en forme d'ung crucifix, la couronne sur la teste, laquelle couronne se tourna puis en fleur de lis et a esté vehuy par tous les gens de cest ost, où estoient de mille à douze cents hommes de guerre Espaignoux qui sont icy avec leurs maignies en vostre service.

Ces choses nous a semblé à tous très merveilleuses et mesmement à ceux de la ville de Baionne, lesquels, quand ils le choisirent, lous esabïs, faisant le signe de la croix, incontinent toutes les enseignes estans sur les pourlaults et tours, où estoit le croix rouge, ostèrent et mirent jus.

Demain, avons entencion faire l'entrée de la ville, et, mardi, partir, tenans nostre chemin par devers vous, en la plus grand diligence que faire pourrons, au bon plaisir de Nostre Seigneur, lequel vous doint, nostre souverain et très redoublé seigneur, bonne vie et longue, et à nous, nobles et haulx désirs. Escript en nostre logis, dehors Bayonne, le vendredi, XXme jour d'aost.

Ainsi signé, vos très humbles et obéissans, les comtes de Foix et de Dunois.
GASTON et JEHAN. De La Loère

Biblioth. Nation. de Paris. Chronique du XVe s. F. Franç. 6487, f. 2. Arch. Nation. dans la Table du Mémorial L. des Comptes (PP. 118)

2. Lettre du roi

S'ensuit la copie des lettres que le Roy a escript ez bonnes villes de son Royaulme: Nostres amés et féaul et chiers et bien amez comme avez assés peu savoir pour ce que ceux de nostre ville et cité de Baionne ne voulurent estre comprins ou traictié et appointement qui avoit esté fait sur le fait de la redduction en nostre obéissance de noz ville et cité de Bordeaux et autre païs du Bordelois et de Guienne, lors occupez pas nos ennemiz les Anglois, nous envoyasmes partie de nostre armée, ensamble nostre artillerie, pour mettre le siège devant nostre d. ville de Bayonne, et est advenu, que, après que le siège a esté devant par aucuns jours, les evesque, bourgeois et habitans de lad. ville et cité de Bayonne sont venuz devers beaulx cosins de Foyz et de Dunois, nos lieutenans tenans led. siège de par nous, et ont rendu lad. ville et cité en nostre obéissance moyennant certain traictié et appointement, qui a esté hière fait, par lequel entre autre chose, don Jehan de Beaulmont, chevalier, capitaine du parti des gens de guerre, qui estoient en lad. ville, demeure nostre prisonnier et les dictes gens à nostre volonté, ceulx d'icelle ville à nostre mercy, et aucun petit nombre d'Anglois qui il estoient, a esté par nosd. octroyé, à la requeste desd. habitans de Baionne, qu'ils s'en aillent leurs vies saulvés et leurs biens demourez à nostre disposition, ainsi que ces choses et plusieurs autres bien honorables sont plus à plain contenues audict traictié et appointement. Et avec ce, nous ont iceulx nos cosins escriptez certainnez lettres closes, touchants ces matières et autres, signées de leurs mains, DESQUELLES VOUS

ENVOYONS LE DOUBLE. Lesquelles choses vous signifions, tant pour ce que bien savons que, à oïr en bien de noz nouvelles, serés joyeux, comme aussi afin que facez faire procession, et autrement rendrés prières et louenges à Nostre Seigneur, ainsi que on a coustume faire en pareil cas, quand Nostre Seigneur fait de telles et si grandes grâces à nous et à nostre royaume. Donné à Taillesbourg le XXVe jour d'aoust. Ainsi signé,
CHARLES